



CONTRAT DE LOCATION DE SALLE RESIDENT

Profitez d'un espace chaleureux, lumineux et polyvalent, adapté à de nombreuses activités artistiques, sportives et de bien-être.

Équipé d'un plancher professionnel Harlequin et d'un tapis de scène, le studio offre un confort optimal pour pratiquer en toute sécurité. Avec ses 5 mètres de hauteur sous plafond, il convient aussi bien aux danseurs qu'aux artistes de cirque, professeurs de yoga, praticiens bien-être, coachs sportifs, comédiens, chanteurs et intervenants souhaitant animer des ateliers, stages ou répétitions.

Un lieu inspirant pour créer, transmettre et s'entraîner dans les meilleures conditions.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Le Bailleur :

LA LOGE

Adresse : ZA les Aires 7b rue Édouard Branly 34120 PEZENAS

Téléphone : 06 78 77 76 04 Delphine Tortosa / 06 26 57 61 76 Céline POUJADE

E-mail : asso.laloge@gmail.com

Et

Le Locataire :

Nom / Société : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le Bailleur met à disposition du Locataire la salle de danse située au sein de **LA LOGE** pour l'organisation de :

Type d'événement : _____

Nombre de personnes attendues : _____

☐ Au cas par cas : (joindre le planning prévisionnel pour l'année)

Date de location : ____ / ____ / ____

Horaires : ____ h ____ à ____ h ____

ou

☐ Jour et horaires fixes : _____

ARTICLE 2 – TARIFS DE LOCATION

Tarif Résident LA LOGE

Le tarif préférentiel est accordé aux locataires s'engageant sur un minimum de 10 dates de réservation sur une période de 12 mois consécutifs à compter de la première date de location. Le renouvellement du tarif préférentiel est soumis au respect de cet engagement. Le Locataire choisit la formule suivante :

☐ Location à l'heure : **13 € / heure**

☐ Demi-journée (4 heures) : **45 €**

☐ Journée complète (8 heures) : **60 €**

Montant total de la location : _____ €

ARTICLE 3 – ANNULATION

En cas d'annulation, une facturation

- Annulation plus de 7 jours avant : report ou remboursement.
- Annulation moins de 7 jours avant : acompte conservé

ARTICLE 4 – ÉQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION

La location comprend l'accès aux équipements suivants :

- Salle de danse
- 15 chaises
- Réfrigérateur
- Cafetière Nespresso (capsules non fournies), bouilloire, micro ondes
- Tasses et verres, couverts
- Accès aux sanitaires
- Tapis de yoga (sur demande préalable)
- Systeme son via bluetooth
- 2 tables pliantes

Le Locataire s'engage à utiliser les équipements avec soin et à signaler toute dégradation.

ARTICLE 5 – MÉNAGE

À la fin de l'utilisation de la salle, le Locataire s'engage à :

- Ranger le mobilier utilisé.
- Balayer ou aspirer les sols.
- Sortir les poubelles dans le local a poubelles (merci de faire le tri)
- Effectuer le nettoyage nécessaire afin de restituer les lieux dans l'état où ils ont été trouvés.

Un aspirateur et une serpillière sont mis à disposition.

Le Locataire peut choisir l'option ménage :

☐ Option ménage : **15 €**

Montant de l'option : _____ €

ARTICLE 6– STATIONNEMENT

La Loge dispose de 3 places réservées sur le parking commun de l'espace merci de respecter les emplacements pour le respect des autres locataires,

1 place visiteurs peut être à disposition également si nécessaire

Les participants devront stationner :

- Sur les côtés de la descente d'accès lorsque cela est possible.
- Ou dans la rue à proximité du site.

Le Locataire est responsable de l'information donnée à ses participants concernant les règles de stationnement.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ et ASSURANCES

- Le Locataire est responsable de toutes les personnes présentes durant la période de location.

Il s'engage à :

- Respecter les locaux et le voisinage.
- Ne pas dépasser la capacité d'accueil autorisée. (cf tableau)
- Réparer ou rembourser tout dommage causé aux locaux ou au matériel.

Le Bailleur ne pourra être tenu responsable des vols, pertes ou dégradations des biens appartenant au Locataire ou aux participants.

- Le Locataire certifie être couvert par une assurance responsabilité civile en cours de validité couvrant les dommages pouvant être causés aux personnes, aux biens et aux locaux loués.

Une attestation ainsi qu'un chèque de caution vous seront demandés à la réservation :

Particuliers : caution de 200 € + responsabilité civile.

Professionnels/associations : caution de 300 € + attestation RC Pro obligatoire.

ARTICLE 8 – PAIEMENT

Le montant total dû est de :

Location : _____ €

Option ménage : _____ €

TOTAL : _____ €

Le règlement devra être effectué avant la mise à disposition de la salle par :

☐ **Especie**

☐ **Virement** La Loge CA FR7613506100008515080508823 - AGRIFRPP835

☐ **Cheque** à l'ordre de la Loge

Une facture vous sera transmise à la fin de la prestation. Un chèque de caution est demandé et sera détruit après état des lieux sortant.

ARTICLE 8 – INTERDICTION DE FUMER

L'ensemble des locaux de **LA LOGE** est strictement **non-fumeur**.

Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur de la salle ainsi que dans les espaces extérieurs communs du site.

L'espace fumeur est situé au niveau du portail d'entrée. Les personnes souhaitant fumer devront impérativement utiliser cet espace et veiller à maintenir les lieux propres en utilisant les cendriers mis à disposition.

Le Locataire est responsable du respect de cette règle par l'ensemble des participants présents lors de son événement.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU CONTRAT

Les parties déclarent avoir pris connaissance du présent contrat et en accepter toutes les conditions et joindre les documents suivants :

- Présent contrat signé
- Attestation d'assurance en cours
- Acompte de 30 %

Fait à _____

Le ____ / ____ / ____

LE BAILLEUR

Nom : _____

Signature :

LE LOCATAIRE

Nom : _____

Signature :